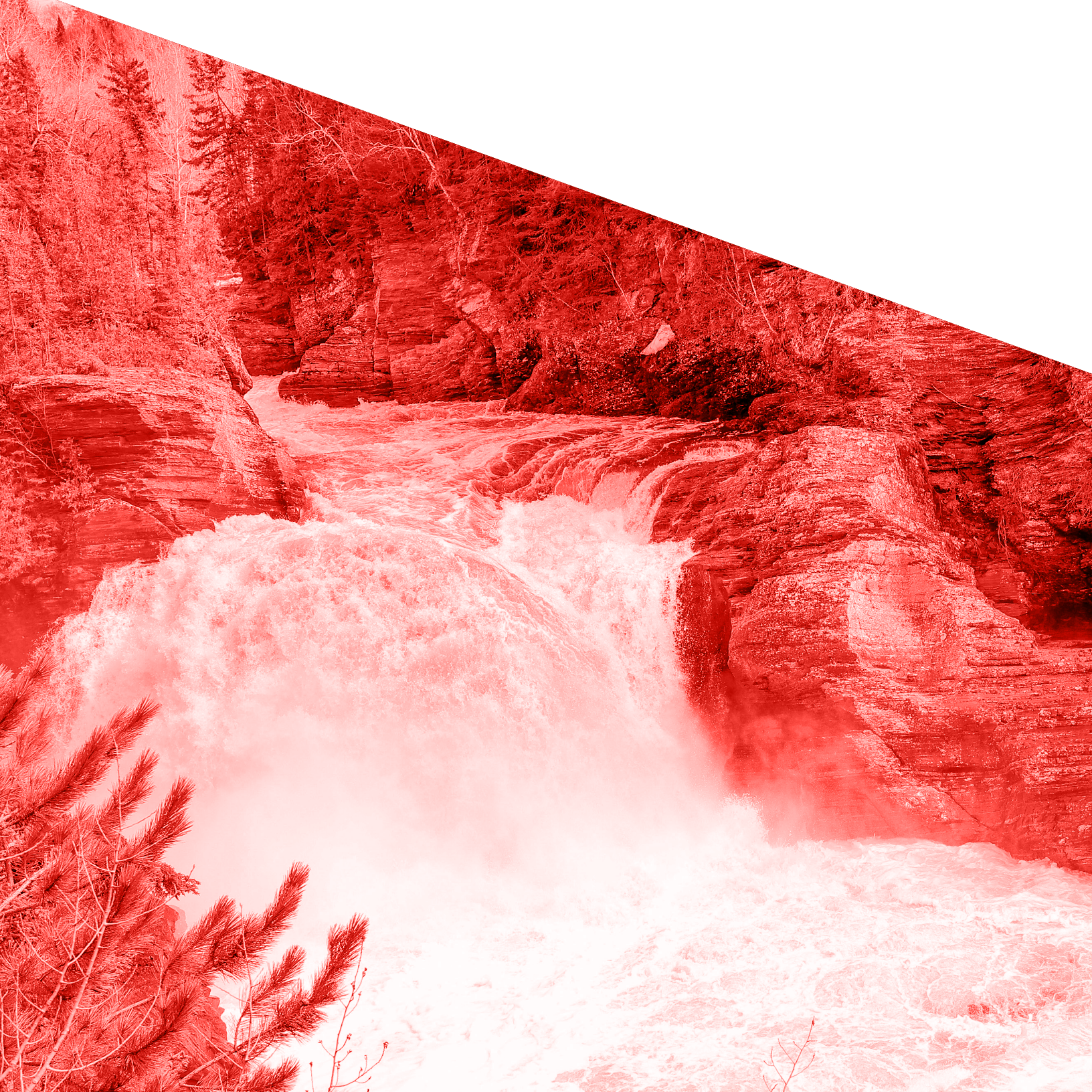




AIDE-MÉMOIRE SERVICES AUX MEMBRES

Document concernant les services offerts aux membres de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.



SERVICES AUX MEMBRES

Voici un document «aide-mémoire», qui vous servira de référence afin de trouver rapidement les services / programmes offerts aux membres de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag ainsi que les coordonnées des personnes-ressources qui vous donneront toutes les informations nécessaires.

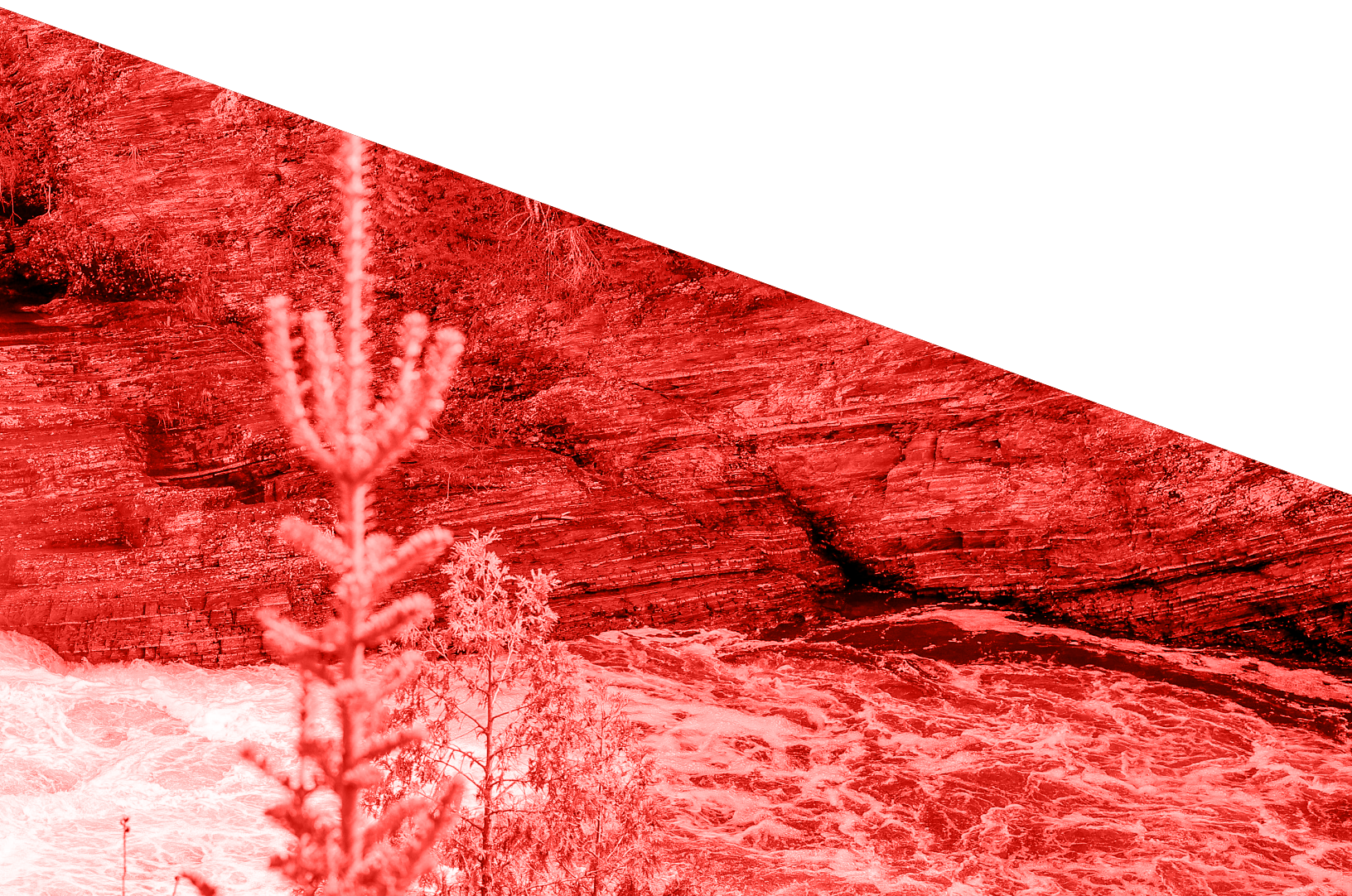
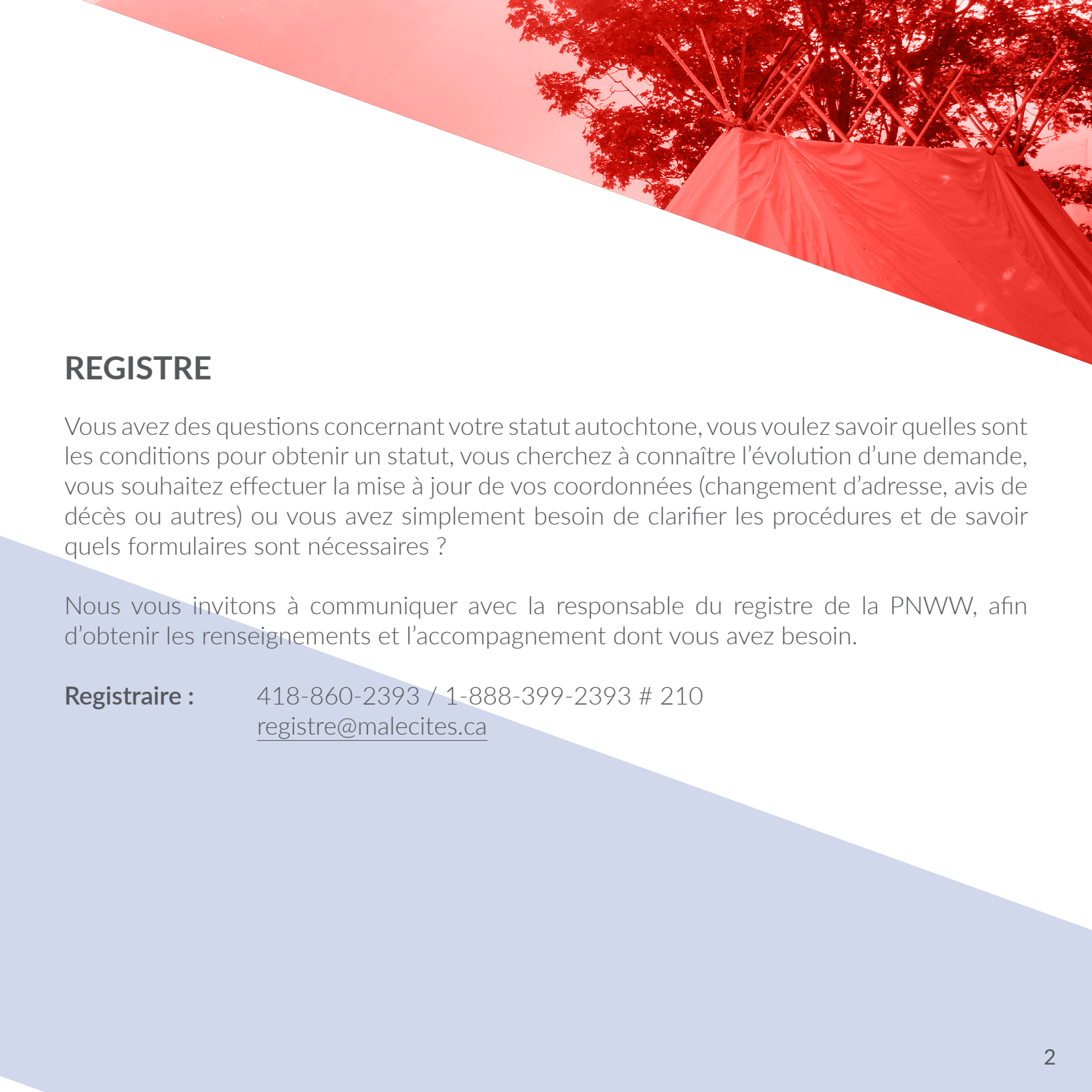


TABLE DES MATIÈRES

REGISTRE	2
SANTÉ	3
ÉDUCATION, EMPLOYABILITÉ	4
ENTREPRENEURS, DÉMARRAGE D'ENTREPRISES	5
DISTRIBUTION COMMUNAUTAIRE	6
DONS ET COMMANDITES	7
FISCALITÉ AUTOCHTONE	8
Informations générales concernant les biens situés sur réserve	9
Achat d'un véhicule	10
Exemption de la taxe sur les carburants	11
Santé - Cotisation au Régime d'assurance-médicaments du Québec RAMQ	12
CONTACTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS « SERVICES AUX MEMBRES »	13



REGISTRE

Vous avez des questions concernant votre statut autochtone, vous voulez savoir quelles sont les conditions pour obtenir un statut, vous cherchez à connaître l'évolution d'une demande, vous souhaitez effectuer la mise à jour de vos coordonnées (changement d'adresse, avis de décès ou autres) ou vous avez simplement besoin de clarifier les procédures et de savoir quels formulaires sont nécessaires ?

Nous vous invitons à communiquer avec la responsable du registre de la PNWW, afin d'obtenir les renseignements et l'accompagnement dont vous avez besoin.

Registraire : 418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 210
registre@malecites.ca

SANTÉ

Vous êtes membre statué (054) de la PNWW? Voici les grandes lignes du programme des services de santé non assurés (SSNA) qui vous sont offerts.

Le programme SSNA peut rembourser (selon certaines conditions) les services suivants :

-  Les soins de la vue;
-  les soins dentaires;
-  le transport pour des raisons médicales;
-  les médicaments;
-  l'équipement médical et les fournitures médicales;
-  les services d'intervention en santé mentale en situation de crise à court terme.

Dès la réception de votre carte, vous devez aviser vos professionnels de la santé : médecin traitant, dentiste, optométriste ainsi que votre pharmacie. Lorsque vous recevrez des soins, ceux-ci devront vérifier votre admissibilité, avoir une préautorisation ou prédétermination avant de procéder (ex. : soins dentaires, soutien psychologique). Pour l'achat de matériel et fournitures (ex. : CPAP), le fournisseur contacte lui-même le programme. Pour la pharmacie, si votre médicament demande une autorisation, le pharmacien contactera lui-même votre médecin traitant ou le centre d'exception.

Nous vous invitons à communiquer avec l'agente à la santé de la PNWW pour vérifier si un soin est couvert ou pour toutes questions relatives aux procédures. Elle pourra vous offrir un accompagnement si vous éprouvez des difficultés à remplir un formulaire de remboursement ou vous aider à rédiger une lettre si vous souhaitez en appeler d'une décision rendue par le SSNA.

Agente à la santé : 418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 210
sante@malecites.ca

Si vous souhaitez joindre directement le programme SSNA : 1-877-483-1575
Ayez votre numéro de statut (054) en main.

ÉDUCATION, EMPLOYABILITÉ

Vous souhaitez poursuivre des études postsecondaires, effectuer un retour aux études ou changer d'emploi? Différentes formes d'accompagnement pour le cheminement scolaire et professionnel sont offertes ainsi que de l'aide financière pour les études de niveau postsecondaire (Cégep, Université), professionnel (DEP) et diplôme général de mise à niveau. Des mesures d'employabilité sont également disponibles. Ces programmes d'aide financière et d'accompagnement sont offerts aux membres statués et citoyens (selon certaines conditions).

Communiquez avec la coordonnatrice en emploi et en formation, afin de connaître les conditions d'admissibilité, pour toutes questions concernant les différents programmes ou simplement si vous avez besoin d'aide pour compléter les différents documents.

Coordonnatrice en emploi et en formation : 418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 207
education@malecites.ca





ENTREPRENEURS, DÉMARRAGE D'ENTREPRISES

Vous êtes membre statué (054) et vous rêvez de démarrer votre entreprise? Du financement autochtone existe. Des mesures d'accompagnement sont offertes pour le montage de votre plan d'affaires, pour le développement de vos prévisions financières et pour la recherche de financement.

Si vous êtes membre citoyen, vous pouvez aussi bénéficier de l'accompagnement technique pour monter votre plan d'affaires et vos prévisions financières.

Pour toutes questions concernant votre entreprise ou votre admissibilité aux programmes offerts, communiquez avec la coordonnatrice au développement économique.

**Coordonnatrice au développement
économique et communautaire :**

418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 216
dev.economique@malecites.ca

DISTRIBUTION COMMUNAUTAIRE

La Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik fait profiter à ses membres, par le biais d'une distribution communautaire, de produits de la chasse et de la pêche.

L'information et le formulaire de demande vous sont acheminés au cours de l'été et la distribution a lieu au mois de décembre. Les lieux de cueillette et les heures vous sont communiqués en temps opportun.

Si vous avez des questions, ou si vous avez besoin d'aide pour compléter une demande communiquez avec la responsable de la distribution communautaire.

**Responsable de la distribution
communautaire :**

418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 220
adm.peches@malecites.ca



DONS ET COMMANDITES

Aide ponctuelle, offerte aux membres de la PNWW qui en font la demande, pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour un don et jusqu'à 1000\$ pour une commandite.

Les demandes sont traitées en toute confidentialité et analysées par le Conseil des Sages. Selon certaines conditions. La priorité est donnée aux membres qui ont un faible revenu.

Pour plus d'information ou pour recevoir une copie de la politique et le formulaire de demande, communiquez avec la responsable du dossier dons et commandites.

**Responsable du dossier dons
et commandites :**

418-860-2393 / 1-888-399-2393 # 206
projets@malecites.ca



FISCALITÉ AUTOCHTONE

Les sections suivantes portent sur la fiscalité.

Mise en garde

Cette section a pour but de donner des renseignements généraux sur des questions de fiscalité autochtone. Les renseignements en cause ne sont pas des avis juridiques et ne doivent en aucun cas être traités ni invoqués comme tels.

Un conseiller juridique devrait être consulté afin d'obtenir un avis juridique concernant une situation spécifique.

Les renseignements contenus dans cette section proviennent du site web de Revenu Québec. En cas de disparité entre ceux-ci, les renseignements diffusés par Revenu Québec prévalent.

Le terme « Indien » est utilisé dans le présent avis pour plus de cohérence avec la Loi sur les Indiens. Cette section s'adresse donc aux membres statués (054) de la PNWW.

La source de l'exemption fiscale à laquelle les Indiens peuvent avoir droit se trouve édictée à l'article 87 de la Loi sur les Indiens.

Vous trouverez dans la présente section des informations générales afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les membres en matière d'exemption fiscale.

Informations générales concernant les biens situés sur réserve

Le droit à l'exemption fiscale se limite aux biens et services situés sur une réserve. Ainsi, pour qu'un bien soit exempté des taxes (taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)), celui-ci doit être acheté sur une réserve ou encore livré sur une réserve. Le service quant à lui, doit être rendu entièrement sur une réserve ou encore le bien doit être situé sur une réserve lors du service afin que l'exemption fiscale s'applique. Il n'est pas nécessaire de vivre sur une réserve pour être en mesure de bénéficier de cette exemption fiscale.

Dans le cas où un commerçant refuserait de vous exempter des taxes, bien que le bien ait été livré sur une réserve, vous pouvez remplir le formulaire FP-2189 disponible en ligne sur le site web de Revenu Québec afin de demander un remboursement. Dans ce cas, vous devrez avoir en votre possession la preuve d'achat du bien, la preuve de la livraison sur une réserve et votre certificat de statut d'Indien.

Certains commerçants désireront remplir le formulaire LE-20 de Revenu Québec spécifiquement conçu pour attester d'une livraison sur une réserve.

Si vous faites livrer un véhicule neuf ou d'occasion sur une réserve, celui-ci peut être exempt de taxes. Le commerçant exigera fréquemment que des photos de la livraison sur une réserve soient prises.

Si vous achetez un véhicule d'un particulier et que celui-ci est livré sur une réserve, il est également possible d'être exempté du paiement de la TVQ normalement payable lors du transfert de véhicule à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Vous devrez avoir en main le certificat VDE-23. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire VD-55.1 de Revenu Québec. Vous devrez également avoir en main le contrat de vente du véhicule, une preuve de livraison du bien sur une réserve et votre certificat de statut d'Indien pour remplir ce formulaire.

Dans ce cas, la preuve de livraison sur réserve peut se faire par une déclaration du vendeur décrivant avec précision le véhicule routier et spécifiant le nom de la réserve dans laquelle le véhicule a été livré ou alors le vendeur peut remplir le formulaire LE-20 disponible sur le site web de Revenu Québec.





Exemption de la taxe sur les carburants

Le Programme de gestion de l'exemption fiscale des Indiens en matière de taxe sur les carburants a été conçu pour permettre aux Indiens d'acheter, pour leur propre usage, du carburant dans une station-service située sur une réserve sans avoir à payer de taxe sur les carburants au moment de l'achat. Pour vous inscrire à ce programme, vous devez remplir le formulaire CA-1001 disponible sur le site web de Revenu Québec. Vous recevrez alors une attestation d'inscription (carte).

Si vos renseignements personnels changent ou si votre attestation (carte) était perdue ou volée, il faudra alors remplir et transmettre le formulaire CA-1001.M afin qu'une nouvelle attestation vous soit émise.

Si vous achetez du carburant dans une réserve et que vous n'êtes pas exempté au moment de l'achat, soit parce que vous n'avez pas adhéré au programme, soit parce que la station-service où vous avez effectué l'achat n'a pas adhéré à ce programme, vous pouvez demander le remboursement de cette taxe en remplissant le formulaire CA-90 également disponible sur le site web de Revenu Québec. Vous devrez alors joindre une preuve (facture) des achats de carburant effectués sur une réserve. Revenu Québec accepte les réclamations n'excédant pas quatre ans de la date de l'achat.

Santé - Cotisation au Régime d'assurance-médicaments du Québec RAMQ

Lorsque vous n'avez pas la possibilité d'être couvert par une assurance-médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (régime privé), vous devez en principe contribuer au financement du régime public d'assurance-médicaments du Québec, entre autres, en payant une cotisation lorsque vous produisez une déclaration de revenus. Toutefois, vous n'avez pas à payer de cotisation si vous étiez pendant toute l'année un Indien inscrit au registre de Services aux Autochtones Canada (SAC).

Si vous êtes dans cette situation, vous devrez inscrire le numéro 24, numéro correspondant à cette situation, à la ligne 449 de votre déclaration de revenus.

Pour plus d'informations à ce sujet nous vous invitons à consulter la page web suivante :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/produire-votre-declaration-de-revenus/comment-remplir-votre-declaration/aide-par-ligne/400-a-447-impot-et-cotisations/ligne-447/>

CONTACTS DES DIFFÉRENTS SECTEURS « SERVICES AUX MEMBRES »

Première Nation Wolastoqiyik Wahipecuk
217, rue de la Grève, Cacouna (QC) G0L 1G0

 Numéro de téléphone : 418-860-2393
 Télécopieur : 418-867-3418
 Sans frais : 1-888-399-2393

DÉPARTEMENT	NO. DE POSTE	COURRIEL
Réceptionniste	201	info@malecites.ca
Secrétaire du Grand Conseil	205	nathalie.rioux@malecites.ca
Santé	210	sante@malecites.ca
Éducation, employabilité	207	education@malecites.ca
Entrepreneurs, démarrage d'entreprises	216	dev.economique@malecites.ca
Registre	210	registre@malecites.ca
Activités culturelles	212	culture@malecites.ca
Activités traditionnelles	215	chasseetpeche@malecites.ca
Distribution communautaire	220	adm.peches@malecites.ca
Dons et commandites	206	projets@malecites.ca